

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.132

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux

Le onze avril à 20 h 10

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente à Villemer**

OBJET : Participation de Moret Seine et Loing aux accueils périscolaires

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS

DORMELLES : M. LARGILLIERE

FLAGY : M. DESVIGNES

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS,
Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT,
Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NONVILLE : M. BELLIOU

PALEY : M. COCHIN

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PATTYN

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M. BEUDAERT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SAVAL-BONET
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220411-2022132-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 31 Mars 2022 ;

Vu la délibération n° 2018.51 portant convention avec les communes pour les années 2018 à 2020 ;
Vu la délibération n° 2018.74 portant la participation 2018 par Journée Enfant réalisée en 2017 à 0,50 € ;
Vu la délibération n° 2019.60 portant la participation 2019 par Journée Enfant réalisée en 2018 à 0,50 € ;
Vu la délibération n° 2020.169 portant la participation 2020 par Journée Enfant réalisée en 2019 à 0,50 € ;
Vu la délibération n° 2021.99 portant la participation 2021 par Journée Enfant réalisée en 2020 à 0,50 € ;

Vu le budget 2022,

Sur proposition du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la participation financière à 0,50 € par journée/enfant réalisée en 2021 (hors temps extrascolaires, vacances scolaires et mercredis) :

Le système de calcul du nombre de journée/enfant se décompose comme suit :

- Une présence d'un enfant le matin avant l'ouverture de l'école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Une présence d'un enfant le soir après la fermeture de l'école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Les temps de pause méridienne ou de restauration ne sont pas pris en compte ;

PRECISE que cette participation est versée uniquement pour les enfants demeurant sur le territoire de Moret Seine et Loing ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
A MORET LOING et ORVANNE, le 15 Avril 2022
Le Président,
P. SEPTIERS